

**Séance du 25 juillet 2025  
Délibération n°2025-41**

L'an deux mille vingt cinq, le 25 juillet, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE  
Jean-Christophe PRORIOL arrivé après la délibération N° 2025-43

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 juillet 2025.

**Objet : Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public.**

Compte tenu de la modification des missions confiées et notamment au niveau de l'agence postale il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M. le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 23 heures par semaine par délibération du 27 août 2021, à 22 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

M. le Maire propose de modifier le temps de travail de l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

▪ **Décide de :**

- Modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique à raison de 22 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay  
le **29 JUL. 2025** et affichage en mairie le **29 JUL. 2025**